



Règlement de la randonnée de Bettancourt-la-Ferrée / Saint-Dizier

Dimanche 13 septembre 2026

Nom de la manifestation : Randonnée cycliste route – Bettancourt-la-Ferrée / Saint-Dizier (52)

Organisateur : Cyclisme Bragard 52 – Association affiliée à l'UFOLEP

Siège social : 7 rue Leblanc, 52290 Éclaron

Contact : contact@cb52.ovh

Article 1 – Nature de la manifestation

La présente manifestation est une randonnée cycliste non chronométrée, ouverte aux licenciés UFOLEP, aux autres fédérations ainsi qu'aux non licenciés, sous réserve des conditions précisées ci-après. Elle se déroule le matin, en amont du critérium jeunes organisé l'après-midi sur le même site.

Article 2 – Date, lieu et horaires

- Date : dimanche 13 septembre 2026
- Lieu de départ et d'arrivée : Rue Albert Schweitzer, Bettancourt-la-Ferrée (zone située derrière l'hôpital de Saint-Dizier dans la zone dites de référence)
- Inscriptions sur place : à partir de 7h00
- Départ libre : à partir de 8h00

Article 3 – Parcours proposés

- 2 parcours route : 60 km et 100 km
- Un point de ravitaillement unique, commun aux deux parcours, positionné sur le tronc commun des itinéraires afin de simplifier la logistique
- Les itinéraires ne sont pas balisés au sol, en raison d'une interdiction préfectorale
- Des traces GPX et le flyer sont consultables sur notre site, et des versions papier seront fournies au départ

Article 4 – Conditions de participation

- Randonnée ouverte à tous (licenciés UFOLEP, autres fédérations, non licenciés)
- Port du casque obligatoire pour tous les participants
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte ou fournir une autorisation parentale écrite
- Les participants seront couverts par l'assurance UFOLEP

Article 5 – Sécurité

- Les participants s'engagent à respecter strictement le Code de la route
- Le parcours est ouvert à la circulation
- Il est demandé à chacun d'adopter une conduite prudente et respectueuse, ainsi que de ne pas jeter de déchets dans la nature
- Les participants sont invités à quitter la zone de départ/arrivée dans de bonnes conditions afin de faciliter la mise en place du critérium l'après-midi

Article 6 – Droit à l'image

Des photos ou vidéos pourront être prises durant la manifestation. En s'inscrivant, chaque participant accepte d'être potentiellement photographié dans le cadre de la communication du club.

Article 7 – Acceptation du règlement

L'inscription à la randonnée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Aucun remboursement ne sera effectué après validation de l'inscription.

Le fait de signer la feuille d'émargement vaut acceptation de ce règlement.

Participation : 5 € par personne (incluant ravitaillement, accès aux parcours et assistance médicale)

Fait à Eclaron, par la secrétaire
le 05/08/2026



CYCLISME BRAGARD 52
AURELIE LANGARD
7 rue Leblanc - 52290 ECLARON
Tél : 06 29 17 75 84
secretary@cb52.ovh

Saint-Dizier
CB52

